

Date de la convocation : 23 mars 2011

Présents : BILLOT Maryse ; BOBILLIER Christine ; DI BENEDETTO Patrice ; FILSJEAN Nicole ; GOGUEL Mathieu ; HUFSCMITT Benoît ; JACOB Alexis ; LANTUÉJOUL Philippe ; MARCEAU Muriel ; MÉNÉTRIER Claude ; PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RENAUDE Régis ; SAILLARD Patrick ; VIENNET Alain.

Excusé : Emilio JUAREZ                                  procuration à Claude MENETRIER.

Patrick SAILLARD a été désigné secrétaire.

**La séance est ouverte à 20 heures.**

- Présentation, par le service Eau Assainissement de la ville de BESANCON représenté par Messieurs IMPERAS, PARISOT et BOURGEOIS, des aménagements prévus autour de l'Œil de Bœuf et de la Fontaine du Bas dans le cadre de la protection de la zone de captage de la source d'Arcier.  
A l'unanimité le Conseil municipal, donne un avis favorable aux travaux qui seront réalisés par la ville de Besançon dans le périmètre de l'Œil de Bœuf et de la Fontaine du Bas. Ces travaux permettront de protéger ces sites, mais aussi de les présenter de façon pédagogique. Ils sont programmés cet été et pour une durée de 6 mois. Charge à la commune de Saône de fournir deux nouveaux candélabres qui seront posés pendant les travaux.
- M. le Maire présente aux élus, M. Christophe DETOUILLO, technicien en poste depuis le 07.03.11.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 22 FEVRIER 2011**

Remarque :

Point 17, Judo Club : suite à un courrier reçu de M. RAFINESQUE modification afin de corriger le nom patronymique de M. RAFINESQUE qui ne prend qu'un F.

Le compte-rendu du 22/02/2011 est adopté à l'unanimité.

## **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposition d'inscrire un point supplémentaire et de modifier l'ordre du jour :

Commission administration-finances : inscription de nouveaux crédits avant le vote du budget.  
Adoptée à l'unanimité.

## **COMMISSION COMMUNICATION – SPORT ET JEUNESSE**

### **1. Dates des manifestations**

- |                       |                        |   |
|-----------------------|------------------------|---|
| • Samedi 2 avril      | de 14 h 00 à 19 h 00   | Saveurs et Passions, Espace du Marais.  |
| • Dimanche 3 avril    | de 10 h 00 à 18 h 00   |   |
| • Du 11 au 17 avril   |                        | Opération Brioches organisée par l'A.D.A.P.E.I..  |
| • Lundi 11 avril      | à 16 h 30              | Don du sang, Espace du Marais.  |
| • Mardi 12 avril      | à 20 h 30              | Conférence-débat « les couches lavables, des déchets en moins », Salle des fêtes de Mamirole, organisée par Familles Rurales. |
| • Mercredi 13 avril   | à 17 h 00<br>à 20 h 00 | Cinéma « Le Marchand de Sable », Espace du Marais.<br>Cinéma « Le discours d'un Roi », V.O., Espace du Marais.                |
| • Dimanche 17 avril   |                        | Diagonale du Doubs, Espace du Marais.   |
| • Du 18 au 22 avril   |                        | Accueil de Loisirs, l'Outo  |
| • Mercredi 20 avril : | de 18h00 à 19h30       | « Ces forts qui nous regardent » causerie proposée par AVALFORT, salle Guinemand.   |
| • Samedi 23 avril     |                        | Visite guidée autour du site fortifié de Montfaucon   |

## **2. Saveurs et Passions**

57 exposants seront présents pour la 7<sup>ème</sup> édition de Saveurs et Passions les 2 et 3 avril 2011.

Les exposants seront accueillis le samedi matin. Les élus s'occuperont de l'installation des stands le vendredi soir, des entrées, de l'organisation de la tombola, du gardiennage de nuit, et du démontage le dimanche soir.

Cette année, l'entrée des visiteurs se fera par la salle annexe, afin de privilégier le passage devant tous les stands.

La restauration et la buvette seront assurées tout au long du week-end par le Comité de Jumelage.

## **COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES**

### **3. Inscription de nouveaux crédits avant le vote du budget**

Patrick SAILLARD propose d'inscrire des crédits avant le vote du budget :

#### **Budget principal :**

- + 690 € au compte 2031 pour rémunérer M. MOGNOL Pierre, membre du Jury de concours du groupe scolaire (frais de déplacement et forfait par heure)
- + 27 741 € au compte 2315 pour l'avenant aux travaux de voirie du quartier du Hameau

#### **Budget assainissement :**

Pour les travaux d'assainissement rue du Marais (Climent/Bonnefoy et Gaz et Eaux) 2<sup>ème</sup> phase, 2<sup>ème</sup> tranche.

- + 81 960 € au compte D2315 chapitre 23 correspondants au montant TTC des travaux
- + 13 433 € au compte R2762 chapitre 27 correspondants à la TVA récupérée auprès de Gaz et Eaux
- + 13 433 € au compte D2762 chapitre 041 correspondants aux écritures d'ordre
- + 13 433 € au compte R2315 chapitre 041

Approuvé à l'unanimité.

## **COMMISSION AFFAIRES SOCIALES**

### **4. Groupe scolaire : approbation de l'A.P.S.**

Dominique PEYRARD présente pour approbation l'Avant Projet Sommaire remis le 18/03/2011 par le maître d'œuvre Serge ROUX.

Le dossier A.P.S. donne un coût prévisionnel des travaux s'élevant à 2 593 368 € HT (l'estimation prévisionnelle du programme était de 2 650 000 € HT). Il comprend :

- Le désamiantage du bâtiment existant (58 000 € HT)
- La zone administration,
- Les salles de classe,
- Les locaux communs,
- Deux salles d'activités,
- Une salle polyvalente à vocation sportive (177 300 € HT),
- Des vestiaires et des sanitaires pour les élèves et le personnel,
- La restauration scolaire (2 salles de restauration, un office traiteur, des vestiaires et sanitaires pour le personnel),
- L'éclairage des abords.

Dans le cadre de l'opération, des travaux complémentaires seront éventuellement à envisager :

- Reprise des réseaux E.P. et E.U. et création d'un poste de relevage.

Par ailleurs, des demandes complémentaires du maître d'ouvrage (hors programme) ont également été étudiées :

- Gestion technique centralisée,
- Chaufferie bois y compris génie civil,
- Centralisation et motorisation des volets et stores,
- Prise pour des tableaux numériques.

Adopté par 14 voix pour, 2 abstentions (Claude MENETRIER, Emilio JUAREZ), 1 voix contre (Christian PRAOM).

## **COMMISSION PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT**

### **5. Fleurissement : projet 2011**

La commission a étudié avec les agents les modifications pour 2011. Il est proposé de réaménager les zones de fleurissement situées aux entrées du village, rue du Lac, rue des Planchettes et devant l'église. Un aménagement

spécifique sera réalisé au rond-point du gymnase pour l'accueil de nos amis d'HECKENDALHEIM les 14,15 et 16 octobre prochains.

## 6. Plateau sportif : information sur l'appel d'offres des travaux

La commission d'Appel d'Offre a procédé à l'ouverture des plis ce mercredi 30.03.2011.

Sur les 18 lots, 4 sont retenus, une nouvelle consultation et/ou une négociation sera relancée pour 14 lots avec une réponse attendue pour le 8 mai.

Les marchés seront notifiés seulement à réception de l'ensemble des lots.

L'attente de ces réponses fait courir le délai de révision des prix. Il est impératif de réduire au maximum ces délais pour respecter la période estivale, propice à la réalisation du terrain de football.

Concernant le financement, un appel d'offre a été lancé auprès des banques : leur réponse est attendue pour la réunion finances du 12/04/2011.

Les dossiers de demande de subventions ont été envoyés mais il sera difficile d'obtenir des accords avant le commencement des travaux.

## 7. Chemin des Lots

L'arrêté du Maire réglementant la circulation chemin des Lots est établi en toute légalité.

Afin de mettre fin à toute polémique, sur proposition de la commission et sur les conseils des services de l'Etat, l'ensemble des élus confirme son choix qui a été pris dans l'intérêt général à savoir le maintien en « zone 30 » sur le chemin des Lots.

Adopté à l'unanimité.

## 8. Schéma de valorisation du marais

Le syndicat du marais propose le projet d'un schéma de valorisation du marais sur lequel le Conseil municipal devra se positionner :

- proposition de boucles pour 2011 : liaison Espace du marais / GR 595, boucle n° 1 sentier de la Vaivre, boucle n° 2 sentier de la Verne.
- modification du tracé du GR 595 (ou futur GR145 dit la Via Francigena), supprimant le passage du Trou au Loup,
- projet d'arrêté municipal réglementant la circulation sur les chemins du marais des véhicules à moteur,

Le Conseil municipal :

- émet un avis favorable aux propositions de sentiers et boucles de valorisation par le Syndicat mixte du marais de Saône dans le cadre du schéma de valorisation 2009/2013 et plus particulièrement les sentiers présentés,
- se prononce favorablement sur le nouveau tracé du gr® 595 (futur gr® 145 dit de la Via Francigena) tel qu'il est cartographié et accepte le balisage du sentier gr® 595 - 145 par le comité départemental de la randonnée pédestre,
- demande expressément au Syndicat mixte du marais de Saône que les arrêtés de réglementation de la circulation des véhicules à moteur sur les chemins carrossables du marais soient précisés et fassent l'objet d'une concertation et d'une rédaction parfaitement identique entre les communes concernées par ces sentiers avant validation.

Adopté à l'unanimité.

## COMMISSION URBANISME

### 9. Etat des demandes d'urbanisme

COMMISSION URBANISME LE 22 MARS 2011				
DP	NICOLAS Pascal	21 rue des Perrières	Réfection de toiture	02553211C0009
DEPOT	ERDF Mr GUILLOUF JF	Rue des marais	Pose d'un appareillage ERDF	02553211C0011
	FAGAUT Ludovic	10 rue Louis Pergaud	Abri en bois	02553211C0012
	MARECHAL Cyril	5 rue Louis Pergaud	Garage	02553211C0013
	DIZIAN/DEVILLARD	30 rue du Hameau	Pose d'un velux	02553211C0014
	Garage BARTHOULOT	3 rue du Cheneau Blond	Réfection façade extérieure avant -	
			Changement bandeau	02553211C0015
	COTE Brigitte	5 rue de Roumotte	Sas d'entrée	02553211C0016
	CLIMENT Alain	18 rue de l'Etoile	Piscine enterrée	02553211C0017

<b>DP</b>	BOBILLIER Claire	10 rue de la fontaine	Construction d'un garage + terrasse	Refusé Tacite	02553210C0079
<b>DECISION</b>	DORDOR Isabelle	28 Grande Rue	Pose de plaques isolantes + crépi	Accordé	02553211C0003
	PALENI Alain	6 rue du Château	Abri de jardin	Accordé	02553211C0008
	IVANES Frédéric	14 rue du Goupil	Clôture	Accordé	02553211C0007
	DAVID Bernard	9 rue Chopin	Pose de panneaux solaires	Tacite	02553211C0004
	WERTHEIMER Christophe	31 rue du Hameau	Isolation extérieure et toiture - Remplacement menuiseries ext.	Tacite	02553211C0005
	NICOLAS René TISSERAND Franck	17 bis rue du Clousey 24 rue de la Gare	Panneaux photovoltaïques Rénovation de façades	Tacite Accordé	02553211C0006 02553211C0010
<b>PC DEPOT</b>	CLAUDEL Philippe	19 B rue du Clousey	Garage		02553211C0007
<b>PC DECISION</b>	DUCCESCHI Jean-Pierre	16 rue de la Cassotte	Création : 2 logements T4 Démolition : garage	Accordé	02553210C0037
	RAGOT Andrée	2 rue des Cras	CN	Annulé	02553211C0006
	BERCOT/BITSCHENE	8 rue du Goupil	CN	Accordé	02553211C0005
	SCI Les Lucelles	8 rue du Petit Frêne	Surélévation de la toiture centrale pour aménagement	Refus tacite	02553210C0012
<b>CUa</b>	SCP COMPAGNE	14 rue de la Paix	Simple information		02553211C0010
	SCP RACLE & COLIN	6 rue du Petit Frêne	Simple information		02553211C0011
	SCP ZEDET	9 rue du Chardonnet	Simple information		02553211C0012
	Me MARCONOT	11 rue des Bleuets	Simple information		02553211C0015
<b>CUb</b>	Me MARCONOT	9 Grande Rue	Opérationnel		02553211C0013
	CLIMENT Alain	18 rue de l'Etoile	Opérationnel		02553211C0014
<b>Nom des vendeurs</b>					
<b>DIA</b>	SCP PHILIPPE & MOHN SCP RACLE & COLIN SCP ZEDET RACLE et COLIN Me MARCONOT	9 Grande Rue 65 rue des Frères Maire 9 rue du Chardonnet Petit Frêne 11 rue des Bleuets	GIRARDOT Robert BOIS Emmanuel BESSON Cédric CLIMENT Alain ROBBE Gilles		

## **10. Présentation des orientations du Schéma de Cohérence Territoriale pour avis préalable à l'approbation**

Le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale a arrêté son projet de Schéma de Cohérence Territoriale, après sept années de travaux.

Ce document d'orientations générales définit l'aménagement et met en cohérence les politiques locales en matière d'urbanisme, d'environnement, d'économie et de commerce, d'habitat, de déplacements, de grands équipements et de loisirs, de patrimoine et de paysage sur le périmètre des 133 communes qui composent le S.M.S.Co.T..

Le S.Co.T., après son approbation prévue fin 2011, sera opposable et pourra se substituer aux prescriptions des documents d'urbanisme communaux.

Il respecte la loi dite « Grenelle 2 » (engagement national pour l'environnement), la loi S.R.U. (Solidarité et Renouvellement Urbains). Il prend en compte les classements Natura 2000 (Réseau Ecologique Européen) et Z.N.I.E.F.F. (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique).

La commune est consultée pour avis avant l'enquête publique prévue à partir du mois d'avril, au cours de laquelle chacun pourra faire part de ses remarques ou suggestions.

Benoît HUFSCMITT propose une modification dans le Document d'Orientations Générales page 42 – paragraphe III-1 « le maintien des conditions de sécurité et de service de l'aérodrome de la Vèze est à rechercher impérativement notamment au service des activités économiques de la santé » complété par « sans que cela n'autorise l'extension de cet aérodrome situé au milieu d'une zone humide identifiée et sensible ».

Après débat il est proposé de voter favorablement l'ensemble des orientations du S.Co.T. sans modification.

Adopté par 12 voix pour et 5 voix contre (Mathieu GOGUEL, Benoît HUFSCMITT, Alexis JACOB, Christian PRAOM, Régis RENAUDE).

## **11. Lancement du Plan Local d'Urbanisme**

La révision du P.O.S. en P.L.U. devient prioritaire avec l'approbation imminente du S.Co.T.. Le P.L.U. doit respecter les réglementations supra-communales.

Les documents contenus dans le P.L.U. sont :

- Les documents que contenait déjà le P.O.S. :
  - le rapport de présentation : à la différence du P.O.S. celui-ci doit évaluer les incidences sur l'environnement,
  - le plan de zonage : Le nom des zones est différent,
  - le règlement par zone,
  - les annexes et les servitudes.
- Les documents nouveaux :
  - le P.A.D.D. (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), donne le projet politique de la commune pour les 20 ans à venir et il se décline dans chaque zone, de manière réglementaire.
  - les documents d'orientation d'aménagement programmatiques, consistent à étudier plus particulièrement des parties du territoire en proposant un schéma et une organisation particulière avec une échéance d'aménagement et un phasage dans le temps. Même si le foncier n'appartient pas à la commune, les propriétaires de ces zones devront se conformer aux orientations du P.L.U..

Différents partenaires accompagneront la commune dans la mise en place du P.L.U., avec un groupe de travail composé de 3 ou 4 élus :

- l'A.U.D.A.B. qui joue un rôle d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage,
- l'Agence Foncière qui est le relais des politiques départementales,
- la D.D.T. Direction Départementale des Territoires qui est le représentant de l'Etat.

Après le vote du lancement de la procédure par le Conseil municipal, les différentes étapes de mise en place sont :

- Rédaction par l'A.U.D.A.B. d'un cahier des charges,
- Lancement d'un appel à candidatures auprès des cabinets spécialisés chargés d'élaborer le document d'urbanisme,
- Etude proprement dite qui durera de 18 à 24 mois,
- Projet de P.L.U. arrêté en Conseil municipal,
- Organisation d'une enquête publique,
- Analyse des remarques faites pendant l'enquête publique,
- Approbation du document définitif en Conseil municipal et contrôle de légalité par la Préfecture.

Après délibération, le Conseil municipal, décide,

- de prescrire la révision du P.O.S. sur l'ensemble du territoire communal,
- de soumettre le projet de révision à la concertation, pendant toute la durée de son élaboration, selon les modalités suivantes :
  - affichage en mairie et information dans le bulletin municipal,
  - mise à disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public, d'un registre destiné à recevoir les observations
  - organisation d'une réunion publique au moins avant la clôture de la concertation préalable

A l'issue de la concertation, M. le Maire en dressera le bilan au regard des observations émises. Il le présentera devant le conseil municipal qui en délibérera.

- d'associer les services de l'État conformément aux dispositions de l'article L.123-7 du code de l'urbanisme ;
- de consulter au cours de la procédure, les personnes publiques visées aux articles L.123-8 et 8.123-16 du code de l'urbanisme, si elles en font la demande ;
- de donner délégation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision du P.O.S. ;
- de solliciter de l'État, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à la révision du P.O.S. ;

- les crédits destinés au financement des dépenses afférents à la révision du P.O.S. seront inscrits au budget de l'exercice 2011 à l'article 202.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée à

- M. le Préfet du Doubs,
- Mme la Présidente de la Région Franche-Comté,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Président du Syndicat Mixte du S.Co.T. de l'agglomération bisontine,
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon titulaire de la compétence en matière d'organisation des transports urbains et en matière de programme local de l'habitat,
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs,
- M. le Président de la Chambre des Métiers du Doubs,
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Doubs,

Approuvé à l'unanimité.

## **12. Lancement des travaux d'assainissement rue de la Fontaine : tranches 2 et 3**

Suite à la commission d'appel d'offre du 18.03.11, les travaux d'assainissement pour le secteur des rues de la Fontaine, des Thuyas et Francis Bouton vont être notifiés aux entreprises retenues pour un montant global de 457 286.57 € TTC. L'enveloppe financière a été respectée.

Des conventions de passage sur domaine privé doivent être finalisées.

L'accord de subvention est attendu avant le démarrage des travaux.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire les crédits correspondants au budget d'assainissement 2011.

Par ailleurs, le S.I.E.H.L. (Syndicat Intercommunal des Eaux de Haute Loue) a validé les travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable pour ce secteur. Il sera opportun que la réalisation de ces deux chantiers soit coordonnée.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

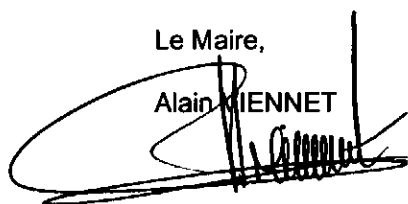
### **13. Dates à retenir**

- |                     |          |                         |
|---------------------|----------|-------------------------|
| • Réunion finances  | mardi    | 12 avril 2011 à 20 h 30 |
| • Conseil municipal | vendredi | 29 avril 2011 à 20 h 00 |

La séance est levée à 23 h 00.

Le Maire,

Alain MIENNET




Le rapporteur,

Patrick SAILLARD

